

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 13 décembre 2022**

<b><u>Présents :</u></b>	M. Georges ARHURO, Mme Annick BOUFFINIER, M. Michel CADOT, M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Valérie CHESNOY, M. Cyrille CHEVRILLON, Mme Brigitte COZZO, Mme Yannick DUBLINEAU, Mme Sophie HOTOMME, M. Frédéric JORAND, Mme Odile MOULIN, Mme Isabelle RÉMY et M. Joël SIOU.
<b><u>Pouvoirs :</u></b>	M. Bertrand HAMEL à M. Joël SIOU, M. Yann LE NAOUR à Mme Odile MOULIN.
<b><u>Absents excusés :</u></b>	M. Guillaume GRAFFIN, M. Mickaël MOULIN.
<b><u>Absents :</u></b>	Mme Cindy GUILBERT
<b><u>Membres :</u></b>	En exercice : 18                      Présents : 13                      Votants : 15
<b><u>Date convocation :</u></b>	09 décembre 2022
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	M. Jean-Marie CHAMPEAU

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2022 .....	2
2. PERSONNEL – GRATIFICATION RETRAITE .....	2
3. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023 .....	2
4. PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....	4
5. SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR .....	4
6. RGPD .....	4
7. ÉCLAIRAGE DE LA COMMUNE .....	5
8. SILY – RAPPORT ET CA 2021 .....	5
9. SIE-ELY - MODIFICATION DES STATUTS .....	5
10. SUBVENTIONS DIVERSES .....	5
11. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES .....	6

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Le compte rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2022, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

**Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

## **2. PERSONNEL – GRATIFICATION RETRAITE**

M. Claude BOTREAU est entré au service de la commune en juillet 1997. Après vingt-cinq années de bons et loyaux services, il fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2023.

Afin de le remercier, un verre de l'amitié sera organisé, en présence de ses collègues et des membres du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**VERSE une gratification d'un montant de 300 €, à M. Claude BOTREAU, en signe de remerciement ;**

**AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à la présente délibération.**

## **3. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023**

### **Suivi des investissements 2022 :**

#### **1. Enfouissement des réseaux, rue de Brest**

Les travaux sont terminés. Orange doit rebrancher les abonnés avant que les câbles et poteaux soient retirés. La date d'intervention n'est à ce jour pas connue.

#### **2. Commerce de proximité**

Ouverture du Proxi le 22/09/2022.

#### **3. Sécurité routière sur la commune**

Les travaux (mise en place des zones 30 km/h et des radars pédagogiques dans le bourg, à Champagne et à Orval, et des écluses rue Saint-Aignan) ont été réalisés en 2022. Les radars pédagogiques seront prochainement branchés électriquement.

#### **4. Marquage de la place de l'Église**

Il a été réalisé en juillet 2022.

#### **5. Construction d'un local technique et d'un parking sur la parcelle communale, rue de la Mairie**

Les travaux sont reportés en 2023.

### **Principaux projets d'investissements 2023**

#### **1. Enfouissement des réseaux, Champagne**

En parallèle du SIE-ELY qui doit renforcer les réseaux électriques rue des Tilleuls et rue du Levant (du cabinet médical jusqu'au croisement avec la rue des Tilleuls), M. le Maire propose d'enfouir les réseaux de télécommunication et de partager les frais. Le chiffrage de Foncier Expert s'élève à 181 021,16 € HT (217 225,39 € TTC), à la charge de la commune.

#### **2. Aires de jeux**

Il est proposé d'installer deux aires de jeux, la première dans le square rue des Vignes dans le bourg et la seconde dans le jardin de l'ancienne mairie de Champagne.

La société FORECO, qui a installé la structure dans la cour de l'école, a été sollicitée pour établir les devis.



Rue de Vignes	Ancienne mairie de Champagne
23 491,50 € HT (28 1389,80 € TTC)	14 814,00 € HT (17 776,80 € TTC)

### 3. Marquage routier de la commune et installation de bordures anti-stationnement

Afin de maintenir la sécurité des usagers et des piétons, il est proposé de faire le marquage au sol sur l'ensemble de la commune et d'installer des bordures anti-stationnement dans les virages de la rue Saint-Aignan. Le coût de ce projet s'élève à 6 092,10 € HT (7 433,33 € TTC).

4. Fourniture et pose de volets roulants électriques pour les fenêtres de toit du logement au 2ter rue de Paris  
 Pour protéger contre la lumière dérangeante mais surtout contre le froid et la chaleur et améliorer l'isolation des fenêtres, il est proposé d'installer des volets roulants électriques dans le logement situé au 2ter rue de Paris, pour un montant de 5 407,00 € HT (6 488,40 € TTC).

Principaux projets d'investissement 2023		
	Montant HT	Subventions
Enfouissement des réseaux – Champagne	181 021,16 €	FDI - DETR
Aires de jeux	38 305,50 €	FDI – DETR
Sécurité routière (marquage au sol, installation bordures anti-stationnement)	6 092,10 €	FDI
Volets roulants électriques – logement 2ter rue de Paris	5 407,00 €	
<b>Montant total HT</b>	<b>230 825,76 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les différents projets d'investissement 2023, d'un montant HT de 230 825,76 € ;

**DONNE** toute latitude à M. le Maire, pour constituer les dossiers de demandes de subventions, auprès :

- De l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- Du Département : Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

#### 4. PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chapitre – libellé nature	Crédit ouverts en 2022	Montant autorisé avant le vote du BP (max 25%)
20 – Immobilisations incorporelles	3 000,00€	750,00€
21 – Immobilisations corporelles	880 940,40 €	220 235,10€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** l'autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2023.

#### 5. SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Conformément à la délibération de septembre 2022, la commune va adopter la nouvelle norme comptable et budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Avant cette date, la trésorerie a demandé aux collectivités de réaliser un travail sur leur actif, inventaire de tous les biens et droits que possèdent la collectivité.

Le but étant l'obtention d'un actif lisible, simplifié et exploitable par la commune et la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** de sortir de l'actif les mobiliers et le petit matériel de plus de 10 ans aux comptes 2051, 2153, 2156, 2157, 2158 et 218x, sauf s'il y a intérêt à les conserver (biens de valeur, véhicules susceptibles de faire l'objet d'une reprise, ...).

#### 6. RGPD – Règlement Générale sur la Protection des Données

La commune de Goussainville avait adhéré à la proposition de groupement pour la mise en conformité RGPD émise par le SIE-ELY. Ce projet a été annulé car il n'y avait pas assez de communes adhérentes.

En parallèle, Eure-et-Loir Ingénierie a fait une proposition, plus économique du fait du plus grand nombre de collectivités adhérentes :

Tarif applicable aux communes entre 1000 et 2000 habitants
Année N, adhésion à la mission : 1 200,00 €
Année N+1 et suivantes : 780,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** la proposition présentée par Eure-et-Loir Ingénierie pour l'adhésion à la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à la présente délibération.



## 7. ÉCLAIRAGE DE LA COMMUNE

Depuis plusieurs années, l'éclairage public de Goussainville est éteint entre minuit et 6h.

Au vu des conditions actuelles, dans le but de réaliser des économies budgétaires et de limiter la consommation énergétique, il est proposé une extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour et une voix contre,  
DONNE son accord pour l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h du matin.**

## 8. SILY – RAPPORT ET CA 2021

Le bureau du SILY (Syndicat Intercommunal du Lycée La Queue-lez-Yvelines) est constitué d'un Président (M. Laurent LOUESDON), de 2 Vice-Présidents (M. Raphaël NIVOIT et M. Philippe EL FADL) et de 7 assesseurs. Le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre. Le SILY est composé de 57 communes du Montfortois et du Houdanais. 11 délibérations ont été prises en 2021.

### Résultats du compte administratif de l'année 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats 2021 (excédent)
Fonctionnement 2021	262 18,36	329 964,49	67 746,13
Investissement 2021	62 344,37	380 523,40	318 179,03
Résultat global 2021	324 562,73	710 487,89	385 925,16

### Recettes :

- Participation des communes adhérentes au SILY : 200 €/élève
- Produits de location du gymnase et des extérieurs aux associations
- Participation des communes non adhérentes (facultative)

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du SILY, pour l'exercice 2021.**

## 9. SIE-ELY - MODIFICATION DES STATUTS

La délibération du SIE-ELY, n°DEL/2022/011 présente une modification de l'article 11 des statuts précisant l'adresse du futur siège social du SIE-ELY à compter du 01/04/2023 : 13 bis rue de l'Église 28410 MARCHEZAIS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**ADOpte la modification des statuts du SIE-ELY approuvée par le comité syndical du SIE-ELY le 25/10/2022 et applicable à partir du 01/04/2023.**

## 10. SUBVENTIONS DIVERSES

- Prévention routière

Chaque année, La Prévention Routière organise, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et les Polices Municipales un « Challenge inter-pistes », au profit des communes apportant leur soutien financier au Comité Départemental.

Il a pour but de favoriser la participation des écoliers aux exercices de circulation sur les pistes d'éducation routière. Le challenge inter-pistes est ouvert à tous les élèves des classes de CM2 ou mixtes CM1-CM2.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE, comme les années précédentes, l'organisation du « Challenge inter-pistes » pour les élèves de la classe de CM1-CM2.**

**ACCORDE une subvention de 70 € au Comité Départemental d'Eure-et-Loir de l'Association Prévention Routière.**

- Installation d'une patinoire provisoire à Anet

Comme chaque année, la commune d'Anet a prévu de renouveler cet hiver l'installation d'une patinoire en plein air du 17 décembre 2022 au 1er Janvier 2023 et sollicite une participation financière des communes du canton.

La Mairie d'Anet, par l'intermédiaire de son Comité des fêtes, donnera des entrées aux enfants des communes participantes, moyennant une participation de 4,50€ par enfant, soit 630 € pour les 140 élèves de l'école.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de ne pas apporter de subvention à cet organisme.**

**DÉCIDE d'utiliser le montant de la subvention, habituellement versée, pour acheter du matériel pour les élèves (jeux pour la cour, la garderie...).**

- Séjour à la montagne des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Houdan

Chaque année, les professeurs d'éducation physique du collège François Mauriac de Houdan sollicitent une subvention pour l'organisation d'un séjour d'une semaine à Autrans en Isère, pour les élèves de sixième. L'objectif principal de ce séjour est « mieux vivre ensemble ».

Cette année, 178 élèves participeront à ce séjour dont 18 de la commune de Goussainville. Le coût par enfant est de 390 € pour une semaine. Les aides financières des communes permettent à tous les enfants de bénéficier de ce séjour.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**ACCORDE une subvention au collège de Houdan, calculée sur la base de 25 € par collégien habitant Goussainville et participant au séjour de ski à Autrans.**

- Croix-rouge, Unité locale du Pays Houdanais
- Fédération des Aveugles Val de Loire
- AFMTÉLÉTHON
- Société de Protection et de Défenses des Animaux
- Pompiers humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

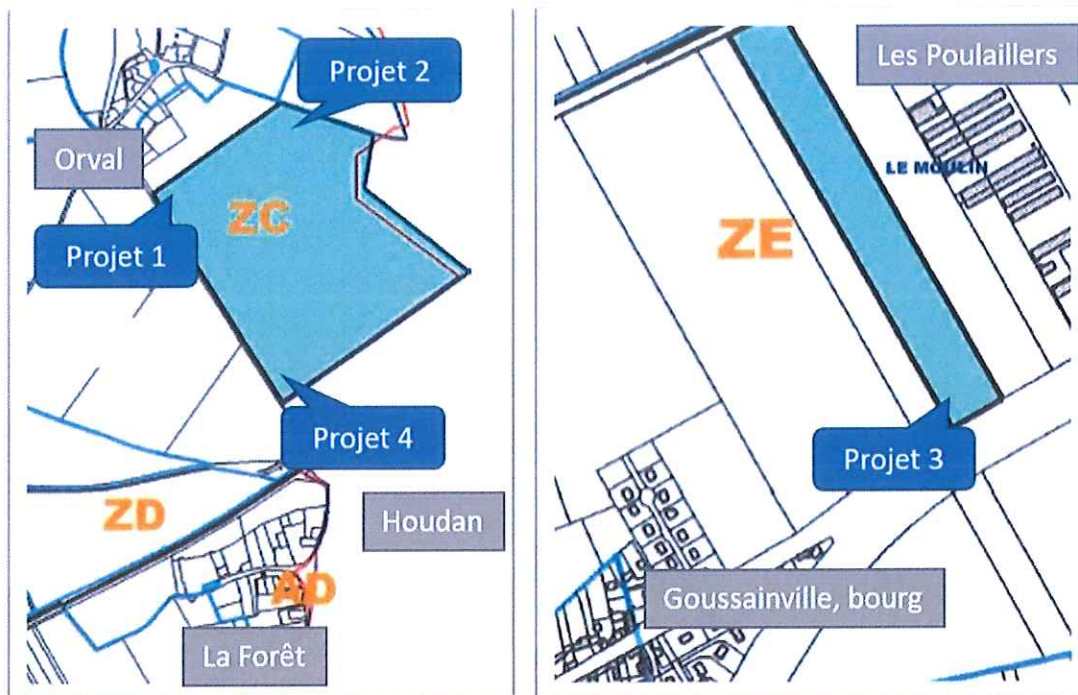
**DÉCIDE de ne pas apporter de subventions à ces organismes.**

## **11. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

Décisions du Maire :

- Arrêté n°2022-03 de convocation pour le 1<sup>er</sup> procès-verbal de constat d'état d'abandon de concessions dans le cimetière de Goussainville
  - Arrêté n°2022-04 relatif aux virements de crédits – budget principal
  - Arrêté n°2022-05 de la circulation instaurant une zone 30km/h à Champagne et Orval
  - Arrêté n°2022-06 d'affichage du procès-verbal de constat d'état d'abandon de concessions dans le cimetière de Goussainville
  - Arrêté n°2022-07 prescrivant le numérotage des maisons
- Le projet de la construction d'un hangar agricole (stockage de produits agricoles) sur la commune est exposé aux Conseillers municipaux. En effet, après concertation et au vu de la complexité du dossier, la commission d'urbanisme a décidé que la décision favorable ou défavorable serait prise en Conseil municipal. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 1290 m2 (60 m de longueur, 26m de largeur et 11m de hauteur de faitage) dont la toiture sera couverte de panneaux photovoltaïques, impliquant donc un double réseau électrique différencié. Il a été envisagé à différents endroits sur la commune :





- a) Projet 1 : Situé à l'entrée d'Orval, cette proposition n'était pas conforme à la volonté du PLU de Goussainville, notamment la préservation de la qualité des bords de village.
- b) Projet 2 : La localisation à la sortie d'Orval a été proposée par la commission d'urbanisme. Malgré une meilleure intégration dans l'environnement, des coûts plus élevés (raccordements) et la circulation de poids lourds dans le hameau d'Orval n'ont pas rendu ce projet acceptable.
- c) Projet 3 : Le demandeur a déposé un dossier de permis de construire de son bâtiment à l'entrée de Goussainville. La date limite de la réponse de la commune est fixée au 07 février 2023. À nouveau, ce projet ne respecte pas la volonté du PLU, qui est de préserver l'entrée du bourg et plus largement l'espace entre la voie ferrée et la RN12, entre Goussainville et la Forêt. Accepter ce dossier conduirait à l'obligation d'accorder d'autres projets analogues dans cette zone.
- d) Projet 4 : L'emplacement à la sortie de la Forêt direction Orval a été proposé par l'équipe municipale et semble constituer un bon compromis. Le bâtiment n'affecterait pas l'entrée des hameaux ni du bourg, il y aurait une meilleure intégration dans le paysage avec en toile de fond la zone artisanale de Houdan et l'emplacement serait plus accessible pour l'agriculteur (plus proche de ses parcelles et de son siège d'exploitation).

**L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21h20.**

Le Maire  
Michel CADOT

